

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC  
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle polyvalente de la Mairie de Corconne au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 20 octobre 2022

Date d'affichage : le 20 octobre 2022

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 34

Votants : 34 + 5 = 39

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 15

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. DUBOIS Roland, JEAN Lionel, FURESTIER David CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mmes AUBERT Martine, BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, WEITZ Bruno, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, MM. MOH Cyril, CUENOT Jean-Louis, Mme AGNIEL Virginie, M. GAILLARD Olivier, Mme LAURENT Stéphanie, M. MONEL Joseph.

Procurations : M. CAUVIN Bernard à Mme SEGURA Delphine  
M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent  
M.FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge  
Mme. ROUX Florence à Mme DRACS Marie Andrée  
Mmes MASOT Alexandra à M. MONEL José

Absents excusés : MM. BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, SIPEIRE Jacky, SEMENOFF Serge, HERNANDEZ Frédéric, Mmes MARTIN Catherine, ROTTE Sandrine BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, OLIVIERI Bruno, TARQUINI Joseph, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, MOLINES Louis

Absents : M. LAGARDE Jean-Louis, BARON Jérôme, Mme TARNOWSKI Gabrielle

Secrétaire de séance : M. Lionel JEAN

Début de séance : 18h30

### Délibération n°118/2022 : Participation au projet PACT Cévennes 2023-2025.

Nicolas DREVON indique que les Plans d'Actions Concertés du Territoire (PACT) sont nés de la volonté du Comité Régional Tourisme et des Loisirs Occitanie (CRTLO) – avec l'appui des Comités Départementaux du Tourisme (CDT) / Agence Départementale du Tourisme (ADT) -de ne pas axer toute sa communication sur la marque régionale récente « Occitanie » mais de s'appuyer aussi sur des marques intras qui portent des valeurs fortes que l'on rattachera à l'Occitanie.

A partir de l'engagement d'au moins 2 départements, le CRTLO accompagne financièrement les projets mutualisés avec une clé de répartition d'1/3 CRT, 1/3 ADT et 1/3 OT. Il ajoute que la Région demande que les PACT définissent leurs périmètres à partir de ceux des Grands Sites Occitanie (GSO) afin qu'ils deviennent l'orientation marketing des GSO, pas prévue au dispositif de départ.

Il annonce que le projet de PACT CEVENNES c'est :

- Un travail coopératif qui va consister à définir les valeurs de la marque « Cévennes » dans une logique de destination et pour lequel il faut s'engager collectivement.
- Un intérêt commun à construire un développement touristique durable de ce territoire et à en assurer sa promotion, sans masquer l'identité de qui que ce soit, important aujourd'hui de construire et porter un discours commun et cohérent à l'échelle de la destination.
- Un Comité Marketing de Destination qui devra construire et coordonner des actions de communication, promotion, marketing collectives à l'échelle de la destination. Il devra également s'assurer de la cohérence d'ensemble des actions portées par chaque acteur touristique
- Un programme de financement :  
Le co-financement s'engage sur les bases suivantes entre les différents partenaires et dans un plan d'actions annuel et sur 3 ans :
  - CDT/ADT'S : 3 x 10 k€ chacun, soit 30 k€, soit 1/3 du financement
  - le CRTLO Occitanie : 30 k€ - soit 1/3 du financement
  - Les 9 OT's de la destination et le PNC : le dernier 1/3 - soit 30 k€- Pour un Budget annuel total de 90 k€ :  
Un engagement initial de principe de toutes les parties sur trois années (2023-2024-2025)  
Un programme d'actions et un budget construit et validé annuellement entre les parties

Il explique que la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) est donc sollicitée pour s'engager activement et financièrement auprès du CRTLO Occitanie, l'ADRT du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère qui portent conjointement le projet PACT CEVENNES et des offices de tourisme du territoire des Cévennes et du Parc national des Cévennes sont associés.

Il s'agirait de candidater à ce projet au travers notamment une lettre d'engagement qui explicite la volonté de la communauté de communes de travailler collectivement dans le cadre de ce programme en faveur de la valorisation et promotion touristique de nos territoires.

A ce titre, une participation financière a été définie pour chaque entité/partenaire. Ainsi pour la communauté de communes / Office de tourisme de tourisme la participation serait de l'ordre de 3 000 euros par an sur 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire d'engager la communauté de communauté de communes via son office de tourisme intercommunal dans le PACT Cévennes 2023-2025 sur la base du plan de financement ci-après et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cet engagement .

Participation financière au PACT CEVENNES 2023-2024-2025

PARTENAIRES	2023	2024	2025
CRTL OCCITANIE	30 000	30 000	30 000
ADT ARDECHE	10 000	10 000	10 000
ADT LOZERE	10 000	10 000	10 000
ADT GARD	10 000	10 000	10 000
Le PARC NATIONAL DES CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES D'ARDECHE	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES TOURISME	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES ET NAVACELLES	3 000	3 000	3 000
OT MT AIGOUAL CAUSSES CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT PIEMONT CEVENOL	3 000	3 000	3 000
OT CEZE CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT DES CEVENNES AU MONT- LOZERE	3 000	3 000	3 000
OT MONT-LOZERE	3 000	3 000	3 000
AGENCE D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE GORGES CAUSSES ET CEVENNES	3 000	3 000	3 000

Le Conseil Communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la communauté de communes  
Considérant la nécessité de promouvoir notre territoire et de favoriser l'accueil de touristes  
Considérant l'importance de construire un développement touristique durable  
Considérant le Plans d'Actions Concertés du Territoire Cévennes 2023-2025 et son plan de  
financement  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- d'engager la communauté de communauté de communes via son office de tourisme intercommunal dans le PACT Cévennes 2023-2025
- de travailler collectivement dans le cadre de ce programme en faveur de la valorisation et promotion touristique de nos territoires.
- d'inscrire au budget les dépenses sur la sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après :

PARTENAIRES	2023	2024	2025
CRTL OCCITANIE	30 000	30 000	30 000
ADT ARDECHE	10 000	10 000	10 000
ADT LOZERE	10 000	10 000	10 000
ADT GARD	10 000	10 000	10 000
Le PARC NATIONAL DES CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES D'ARDECHE	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES TOURISME	3 000	3 000	3 000
OT CEVENNES ET NAVACELLES	3 000	3 000	3 000
OT MT AIGOUAL CAUSSES CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT PIÉMONT CÉVENOL	3 000	3 000	3 000
OT CEZE CEVENNES	3 000	3 000	3 000
OT DES CEVENNES AU MONT-LOZERE	3 000	3 000	3 000
OT MONT-LOZERE	3 000	3 000	3 000
AGENCE D'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE GORGES CAUSSES ET CEVENNES	3 000	3 000	3 000

- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cet engagement

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER



PIÉMONT  
CÉVENOL  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :